

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 mars 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant (*arrivée à 16h50*)

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim

CE-2017-241-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-242-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-243-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{er} MARS 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 1^{er} mars 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-244-DEC AUTORISATION / VIREMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QUE la résolution du conseil municipal numéro 61-02-2017, adoptée le 13 février 2017, nommant M. Luc Legris au poste de conseiller adjoint à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales ;

ATTENDU QUE la rémunération de M. Legris a été prévue au budget 2017 de la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un virement de crédit pour transférer les sommes nécessaires à la Direction générale

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif autorise les virements de crédits pour un montant de 158 806\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéro		
1-02-134-00-111	Salaire régulier	118 055\$
1-02-134-00-191	Primes	8 734\$
1-02-134-00-195	Congés de maladie	3 636\$
1-02-134-00-210	Régime de retraite	10 625\$
1-02-134-00-220	R.R.Q.	2 626\$
1-02-134-00-230	Assurance-emploi	807\$
1-02-134-00-240	Fonds des services de santé	5 556\$
1-02-134-00-250	C.S.S.T.	1 745\$
1-02-134-00-260	Assurance collective	6 541\$
1-02-134-00-270	R.Q.A.P.	483\$

AUX postes budgétaires numéro		
1-02-130-00-111	Salaire régulier	118 055\$
1-02-130-00-191	Primes	8 734\$
1-02-130-00-195	Congés de maladie	3 636\$
1-02-130-00-210	Régime de retraite	10 625\$
1-02-130-00-220	R.R.Q.	2 626\$
1-02-130-00-230	Assurance-emploi	807\$
1-02-130-00-240	Fonds des services de santé	5 556\$
1-02-130-00-250	C.S.S.T.	1 745\$
1-02-130-00-260	Assurance collective	6 541\$
1-02-130-00-270	R.Q.A.P.	483\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0078 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2017-245-DEC SOUMISSION / TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LISTE ÉLECTORALE / ÉLECTION GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2017 DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le traitement informatique de la liste électorale, de sa production et de sa révision dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 de la Ville de Terrebonne (SA17-2001) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 7 février 2017 à 11h, à savoir :

	Pointage final	Montant
ACCEO Solutions inc.	32,67	46 105,82\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE la firme Innovision inc. n'a pas déposé d'offre bien que le délai pour ce faire était de 45 jours au lieu des 8 jours prévus à la Loi. Cette firme a été contactée pour s'enquérir des motifs du refus de soumettre une offre ;

ATTENDU le rapport de M. Gilles Picard, chef de service application, projets et géomatique, à la Direction des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE l'estimation de ce contrat était de 50 000\$ en date du 1^{er} décembre 2016. Il y a lieu de noter que le prix du contrat concernant le traitement de la liste électorale pour l'élection générale de 2013 était de 47 598\$ (taxes en sus);

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 mars 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme ACCEO Solutions inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la soumission de la firme **ACCEO SOLUTIONS INC.** pour le traitement informatique de la liste électorale, de sa production et de sa révision dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 de la Ville de Terrebonne, pour un montant de 40 100,72\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0057 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-246-REC PROGRAMME DE DÉNONCIATION /
RÉCUPÉRATION DE SOMMES PAYÉES
INJUSTEMENT À LA SUITE DE FRAUDES OU DE
MANŒUVRES DOLOSIVES / PROGRAMME DE
REMBOURSEMENT VOLONTAIRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1327-DEC, adoptée le 2 novembre 2016, dénonçant au ministère de la Justice, l'absence de la Ville de Terrebonne dans les avis d'intention déposés par les firmes Cima+, Dessau, Sintra et BPR, et ce, conformément l'article 15 du Programme de remboursement issu de la *Loi visant la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite entreprendre dès à présent toutes les démarches requises aux fins de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion d'un contrat public;

ATTENDU l'intérêt de la Ville à établir la liste des contrats publics susceptibles de donner lieu à la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives;

ATTENDU QUE la Ville a également l'intention de faire valoir tous ses droits dans le cadre du Programme de remboursement volontaire mis en œuvre aux termes de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (RLRQ, c. R-2.2.0.0.3) et, subséquentement à l'expiration de ce Programme, à intenter les recours judiciaires appropriés en vertu de la Loi le cas échéant;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de recommander au conseil municipal de mandater le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour représenter la Ville de Terrebonne dans le cadre de la mise en œuvre de toute procédure utile aux fins de la récupération de sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives à l'égard de divers contrats publics impliquant la Ville et, à cet effet, d'autoriser les avocats de cette firme à intenter, le cas échéant, les recours appropriés ou de représenter la Ville dans le cadre du Programme de remboursement volontaire ou de la Loi, y compris le mandat de retenir les services de tout expert requis selon le cas, le tout selon l'offre de service du 28 février 2017 soumise à la Ville, au montant n'excédant pas la somme 20 000\$ (taxes en sus) à être pris à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0077 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-247-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 2 688 545,15\$ préparée le 2 mars 2017 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 7 142 671,06\$ préparée le 1^{er} mars 2017 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 1 125 721,74\$ préparée le 6 mars 2017.

**CE-2017-248-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 808 822,60\$ préparée le 2 mars 2017 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 267 979\$ préparée le 1^{er} mars 2017.

**CE-2017-249-DEC EMBAUCHE / CHARGÉ DE PROJETS / SERVICE
DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire suite au départ imminent à la retraite de M. Robert Gauthier ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Benjamin Raffier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, de nommer M. Benjamin Raffier à titre de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 9 mars 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Raffier soit fixé à l'échelon 6 de la classe 2, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-250-DEC EMBAUCHE / INSPECTEUR-CHEF, PERMIS,
INSPECTIONS ET REQUÊTES / DIRECTION DE
L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU l'ouverture du poste d'inspecteur-chef, permis, inspections et requêtes à la Direction de l'urbanisme durable, suite à la nomination de Mme Marie-Josée Chicoine au poste de chef de service, permis, inspections et requêtes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de nommer M. Hakim Hani à titre d'inspecteur-chef, permis, inspections et requêtes à la Direction de l'urbanisme durable, à compter du 27 mars 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Hani soit fixé à l'échelon 3 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-251-DEC EMBAUCHE / COORDONNATEUR,
COMPTABILITÉ / DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur, comptabilité, à la Direction de l'administration et finances, suite à la fin d'emploi de Mme Martine Lemieux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances, de nommer M. Stéphane Dubé à titre coordonnateur, comptabilité, à la Direction de l'administration et finances, à compter du 10 mars 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Dubé soit fixé à l'échelon 6 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-252-REC CRÉATION DE POSTE / DIRECTEUR DE
L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 60-02-2017, adoptée le 13 février 2017, autorisant la création de la Direction de l'environnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer le poste de directeur de l'environnement pour chapeauter cette nouvelle direction ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de recommander au conseil la création du poste de directeur de l'environnement à cette même direction.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil la nomination de M. Marc Léger, ing., à titre de directeur de l'environnement à compter du 14 mars 2017 selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc.

Que la Direction de l'administration et finances soit et est autorisée à procéder aux virements de crédits appropriés pour la création de la Direction de l'environnement.

Que la Direction des ressources humaines soit et est autorisée à accompagner la Direction de l'environnement pour l'élaboration de la nouvelle structure et à mettre en place les changements requis (création de l'organigramme, évaluation de fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif).

**CE-2017-253-DEC NOMINATION / AGENTE COMPTABLE RÉGIME DE
RETRAITE / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste d'agente comptable régime de retraite à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances, de nommer Mme Corinne Jutras Dion au poste d'agente comptable régime de retraite à la Direction de l'administration et finance à compter du 27 mars 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2017-254-DEC NOMINATION / RÉCEPTIONNISTE / DIRECTION
DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU l'affichage du poste de réceptionniste à la Direction des communications ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, de nommer Mme Frédérique Chevalier au poste de réceptionniste à la Direction des communications à compter du 13 mars 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2017-255-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, de nommer M. Stéphane Daneau au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 13 mars 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2017-256-REC ORGANIGRAMME / DIRECTION DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU le constat de la Direction des technologies de l'information des besoins requis en matière de sécurité organisationnelle, de réseautique et de téléphonie ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir le poste syndiqué de technicien-analyste, sécurité et réseau, et de créer un poste de cadre nommé « responsable, sécurité organisationnelle et réseautique » à la Direction des technologies de l'information ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste syndiqué de technicien-analyste en géomatique, et ce, afin de respecter l'article 21.02 de la convention collective des employés(es) cols blancs.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif recommande au conseil la modification de la structure et adopte le nouvel organigramme de la Direction des technologies de l'information, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil l'abolition du poste syndiqué de « technicien-analyste, sécurité et réseau » (classe 11) et de créer le poste cadre de « responsable, sécurité organisationnelle et réseautique » à la Direction des technologies de l'information et de nommer M. Philippe Hamel à ce poste, à compter du 14 mars 2017.

Que le conseil municipal autorise la création du poste syndiqué col blanc de technicien-analyste en géomatique.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2017-257-REC SOUMISSION / ACHAT DE DIX (10) APPAREILS
RESPIRATOIRES ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement de dix (10) appareils respiratoires complets (SA17-10004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 février 2017 à 11 h 01, à savoir :

Équipements incendies CMP Mayer	87 266,03\$ t.t.c.
Acklands-Grainger inc.	100 335,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Équipements incendies CMP Mayer s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 février 2017 de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER**, datée du 9 février 2017, pour l'achat de dix (10) appareils respiratoires complets, le tout pour un montant de 75 900\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

Que la Direction de l'incendie soit et est autorisée à acquérir des accessoires tels que cylindres supplémentaires, membranes de protection et autres équipements d'appareils respiratoires prévus au devis (les quantités indiquées au bordereau n'étant qu'à titre approximatif) pour un montant n'excédant pas 13 100\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0068 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le solde résiduel du projet soit retourné, s'il y a lieu, au fonds de roulement.

CE-2017-258-DEC NON-RENOUVELLEMENT / CONTRAT DE SERVICE – EXCAVATION PNEUMATIQUE / AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU QUE plus de 43 500 bâtiments dans la ville sont branchés sur l'aqueduc municipal et que leurs entrées d'eau sont constituées de boîtes de service, lesquelles ont plusieurs années d'usage ;

ATTENDU QUE l'aqueduc municipal possède plus que 10 000 vannes avec boîtier appartenant aux bornes-fontaines ou aux intersections de rues et les besoins en soutien et en réparation augmentent proportionnellement avec l'âge des infrastructures et qu'à cet effet nous requérons les services d'excavation pneumatique pour effectuer des réparations des attributs du réseau;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-630-DEC, adoptée le 11 mai 2016, acceptant la soumission de la société Aquarehab (Canada) inc. pour l'excavation pneumatique de boîtes de services, boîtes de vanne et autres réparations sur les infrastructures de la Ville de Terrebonne pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 27 450,28\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9025) ;

ATTENDU QUE le montant initialement prévu pour la première année du contrat (27 450,28\$ (taxes en sus)) s'avèrera nettement insuffisant;

ATTENDU QUE la Ville sera confrontée au même problème pour les deux (2) années d'option de renouvellement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'année 2017 avec deux (2) options de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à ne pas renouveler le contrat pour le service d'excavation pneumatique avec la société Aquréhab (Canada) inc., le tout selon l'article 21 du cahier des charges spécifiques.

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour **« le service d'excavation pneumatique pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement »**.

CE-2017-259-DEC NON-RENOUVELLEMENT / SERVICES D'ÉLECTROMÉCANICIEN / AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU QU'il y a plus de 50 stations de pompage qui dirigent les eaux usées de la ville vers les stations d'épuration et que ces stations ont plus de 15 ans de services et les besoins en soutien et en réparation augmentent proportionnellement avec l'âge des infrastructures et qu'à cet effet nous requérons les services d'électromécaniciens pour la réparation des pompes et des contrôles électroniques des stations;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 161-04-2015, adoptée le 13 avril 2015, acceptant la soumission de la société Groupe Réal-Jean (Hugo Poirier) pour les services d'électromécanicien pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 133 072,07\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9027) ;

ATTENDU QUE le montant initialement prévu pour la première année du contrat (115 740\$ (taxes en sus)) s'avèrera nettement insuffisant;

ATTENDU QUE la Ville sera confrontée au même problème pour les deux (2) années d'option de renouvellement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'année 2017 avec deux (2) options de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à ne pas renouveler le contrat pour les services d'électromécanicien avec la société Groupe Réal-Jean (Hugo Poirier), le tout selon l'article 14 du cahier des charges spécifiques.

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services d'électromécanicien pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2017-260-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
NETTOYAGE DES PUISARDS / CONTRAT D'UN (1)
AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le nettoyage des puisards pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le nettoyage des puisards pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2017-261-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REMISE À NIVEAU / PATINOIRE DU PARC
ANDRÉ-GUÉRARD**

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire du parc André-Guérard présentent des différences de niveau importantes dues aux effets du gel sur les bases de poteaux;

ATTENDU QUE les ouvertures importantes sous les bandes causent un risque pour la sécurité des usagers et rendent difficile le montage de la glace;

ATTENDU QUE la fiche de nouvelle initiative numéro 41 pour la réfection des patinoires des parcs André-Guérard et Louis-Laberge a été retenue et autorisée en 2017;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-98-DEC, adoptée le 1^{er} février 2017, acceptant l'offre de services de la firme Conception Paysage pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection des patinoires André-Guérard et Louis-Laberge;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à deux (2) appels d'offres distincts considérant la nature différente des travaux de réfection des patinoires des parcs André-Guérard et Louis-Laberge ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La remise à niveau de la patinoire du parc André-Guérard** ».

**CE-2017-262-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REPLACEMENT ET AJOUT DE VÉHICULES
LÉGERS**

ATTENDU QUE la fiche de nouvelle initiative numéro 33 pour l'acquisition de deux (2) véhicules utilitaires sport – deux (2) camionnettes – deux (2) mini fourgonnettes et une (1) automobile compacte a été retenue et autorisée en 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition :

- « **de deux (2) véhicules utilitaires sport ;**
- **deux (2) camionnettes ;**
- **deux (2) mini fourgonnettes ;**
- **une (1) automobile compacte ».**

**CE-2017-263-REC SOUMISSION / FOURNITURE D'ARBRES DE
PÉPINIÈRES POUR DISTRIBUTIONS AUX
CITOYENS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'arbres de pépinières pour distribution aux citoyens (SA17-9006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 février 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 février 2017 à 9h35, à savoir :

	PRIX (t.t.c.)		
	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Pépinière Dominique Savio Itée	5 244,09\$	67 132,36\$	61 619,19\$
Pépinière Abbotsford inc.	5 900,52\$ <i>non conforme</i>	--	--

ATTENDU QUE la soumission de la société Pépinière Dominique Savio Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 février 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 135 092,16\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE**, datée du 20 février 2017, pour la fourniture d'arbres de pépinières pour distribution aux citoyens, lot 1 – programme « Mes racines à Terrebonne », lots 2 et 3 – programme « Distribution aux citoyens », le tout pour un montant de 116 543,27\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0072 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2017-0073 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 122 356\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-628 (achat d'arbres), soit accepté.

CE-2017-264-DEC REJET / SOUMISSION / TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE DÉBARDAGE DE FRÊNES

13.7

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour des travaux d'abattage et de débardage de frênes (SA17-9007) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 février 2017, à savoir :

Novafor inc.	92 076,58\$ t.t.c.
Marcel Martel, services d'arbres	96 464,03\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Novafor inc. est supérieure à l'estimation de 57 710,55\$ (t.t.c.) et est excessive et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express, mars 2012, publié par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que du refus de certains citoyens d'accorder une autorisation de passage sur leur propriété, ce qui ne permet pas de réaliser les travaux selon ce qui est prévu ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif rejette la soumission de la société Novafor inc.

CE-2017-265-REC SOUMISSION / ACQUISITION D'UN CAMION DIX (10) ROUES AVEC ARROSEUSE DE RUE ET BRAS D'ARROSAGE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec arroseuse de rue et bras d'arrosage (SA17-9008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} février 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 février 2017 à 11 h 01, à savoir :

Globocam (Montréal) inc.	309 621,93\$ t.t.c.
Camions Excellence Peterbilt inc.	314 517,56\$ t.t.c.
Kenworth Montréal avec Certiflo inc.	316 083,52\$ t.t.c.
Mesures Calib-Tech inc.	316 418,09\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Globocam (Montréal) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 février 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 300 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.**, datée du 20 février 2017, pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec arroseuse de rue et bras d'arrosage, le tout pour un montant de 269 295\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 655. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0067 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat de ce véhicule.

CE-2017-266-DEC SOUMISSION / SERVICES RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services relatifs à la sécurité des immeubles pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} février 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 février 2017 à 11 h 04, à savoir :

Alpha TSi inc.	47 599,65\$ t.t.c.
Infynia inc.	55 877,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Alpha TSI inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **ALPHA TSI INC.**, datée du 20 février 2017, pour les services relatifs à la sécurité des immeubles, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 8 mars 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 41 400\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0060 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-267-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT /
FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ À
L'AIDE D'UNE UNITÉ MOBILE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-333-DEC, adoptée le 16 mars 2016, acceptant la soumission de la société Équipement de sécurité Universel inc. pour la fourniture de chaussures de sécurité à l'aide d'une unité mobile pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 34 492,50\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9010) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9010 pour la fourniture de chaussures de sécurité à l'aide d'une unité mobile arrive à échéance le 15 mars 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 34 770,85\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807 %) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 16 mars 2017, la soumission pour la fourniture de chaussures de sécurité à l'aide d'une unité mobile avec la société **ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.** pour une somme de 30 242,10\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0074 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-268-REC ABOLITION / PROGRAMME DE FERMETURE DE
FOSSÉS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 84-02-2016, adoptée le 29 février 2016, autorisant l'adoption du règlement numéro 653 pour le financement d'un programme de fermeture de fossés pour les années 2016-2017-2018;

ATTENDU les récentes discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) nous contraignant à effectuer une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, individuellement pour tous les dossiers de canalisation de fossés;

ATTENDU QUE ces demandes d'autorisation sont complexes, onéreuses et augmentent grandement les délais d'exécution en plus de ne pouvoir offrir de garanties aux requérants qu'elles seront autorisées;

ATTENDU QUE les représentants du MDDELCC entendent de grands problèmes avec la légalité de notre programme de fermeture de fossés dans sa forme actuelle et que la Ville veut s'assurer d'éviter tous litiges ou irrégularités entre ses citoyens et le MDDELCC;

ATTENDU QUE l'analyse de la légalité du « Règlement relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement par la canalisation des fossés en bordure de voies publiques » par rapport à l'application de la « Loi sur la qualité de l'environnement » en matière d'égout ne préconise pas la continuité du programme dans sa forme actuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre une décision maintenant vu la popularité du programme et le nombre de participants et du même coup éviter des listes d'attente et de mécontentement;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 336-07-2016, adoptée le 12 juillet 2016, acceptant la soumission de la firme CIMA+ pour les services professionnels de deux (2) techniciens en génie civil pour la durée du programme de fermeture de fossés, et ce, pour un montant de 397 000\$ (taxes en sus) et pris à même les fonds du règlement d'emprunt 653 (SA16-9055) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil que le programme de fermeture de fossés 2016-2017-2018 soit aboli.

Que le comité exécutif recommande au conseil de résilier le contrat octroyé à la firme CIMA+ pour les services professionnels de deux (2) techniciens en génie civil pour la durée du programme de fermeture de fossés (SA16-9055) à compter du 13 mars 2017.

Que la Direction de l'entretien du territoire poursuive ses discussions avec le MDDELCC afin d'évaluer l'opportunité de la poursuite du contrat en 2018.

Que le dépôt de garantie des citoyens inscrits sur la liste d'attente leur soit remboursé.

CE-2017-269-REC SOUMISSION/TRAVAUX CIVILS D'UTILITÉS PUBLIQUES ET D'ÉCLAIRAGE–PROMENADE DE LA CROISÉE ET PROLONGEMENT DE LA RUE YVES-BLAIS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux civils d'utilités publiques et d'éclairage pour la promenade de la Croisée et le prolongement de la rue Yves-Blais (SA17-3001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} février 2017 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 février 2017 à 9h31, à savoir :

Environnement routier NRJ inc.	1 561 820,40\$ t.t.c.
8246408 Canada inc. (G-TEK)	1 708 631,14\$ t.t.c.
Construction N.R.C. inc.	1 897 524,41\$ t.t.c.
Jean Leclerc Excavation inc.	1 936 940,67\$ t.t.c.
Transec / Common inc.	2 052 680,87\$ t.t.c.
CMS Entrepreneurs généraux inc.	2 240 582,21\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Environnement Routier NRJ inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 1^{er} mars 2017 par M. Yanick Bissonnette, ingénieur de la firme Les Services exp inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 1^{er} mars 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 612 939,10\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Environnement Routier NRJ inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 3 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.**, datée du 24 février 2017, pour les travaux civils d'utilités publiques et d'éclairage pour la promenade de la Croisée et le prolongement de la rue Yves-Blais, le tout pour un montant de 1 358 400\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0075 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-270-DEC INDEMNISATION / ACQUISITION DE SERVITUDES
POUR SEPT (7) BORNES D'INCENDIE / CHEMIN
SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement du chemin Saint-Charles ont été effectués pour permettre le prolongement de la piste cyclable TransTerrebonne vers l'est;

ATTENDU QUE ces travaux ont nécessité le déplacement de sept (7) bornes d'incendie sur des terrains privés;

ATTENDU QUE le déplacement de ces bornes d'incendie oblige la Ville de Terrebonne à acquérir des servitudes d'entretien;

ATTENDU QUE les propriétaires ont signé les promesses de servitudes conditionnelles à l'obtention d'une indemnité;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-515-DEC, adoptée le 20 avril 2016, autorisant le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de servitudes d'entretien en faveur de la Ville de Terrebonne pour l'entretien et la réparation des bornes d'incendie existantes sur une partie des lots 1 945 522, 1 945 586, 1 945 570, 1 946 591, 1 950 845, 3 173 106 et 5 284 075 du cadastre du Québec, lesdites parties de lots sont démontrées aux plans et aux descriptions techniques préparées par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, et déposés sous les numéros 21 887, 21 829, 21 830, 21 845, 21 833, 21 837 et 21 888 de ses minutes;

ATTENDU le rapport de la firme PCG Carmon, évaluateurs agréés, daté de février 2017, évaluant les compensations monétaires à accorder pour l'obtention des servitudes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise le paiement des indemnités aux propriétaires tel que décrit au rapport de la firme PCG Carmon, évaluateurs agréés, dont le tableau est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que lesdits montants soient pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 582. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0076 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-271-DEC TOURNAGE / SCÈNE EXTÉRIEURE « SUCRÉ SALÉ » / 3020, RUE RICHARD-VENNE / MARS 2017

ATTENDU la demande pour le tournage d'une scène extérieure « Sucré Salé » produit par la Société Générale de production inc. au 3020, rue Richard-Venne, entre les 20, 21 ou 22 mars 2017 (en fonction de la météo) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage d'une scène extérieure au 3020, rue Richard-Venne entre les 20, 21 ou 22 mars 2017 (en fonction de la météo) de 10h à 17h, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps dans les rues utilisées.

Que le stationnement des véhicules techniques soit autorisé de 10h à 17h sur la rue Richard-Venne.

Que des frais de 240\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que l'équipe de production avise la Ville de Terrebonne 48 heures avant la date choisie, et ce, par écrit afin que le service du développement économique puisse procéder à la diffusion de l'information.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2017-272-REC SUBVENTION 2017 / SOUTIEN LOCATIF / LES ŒUVRES DE GALILÉE

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le 19 janvier dernier afin qu'un juricomptable effectue une analyse sommaire de certaines transactions effectuées par l'organisme Les Œuvres de Galilée (vente du bâtiment, emprunt, signature d'un bail, etc.);

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire donnera lieu à une analyse plus approfondie pour des transactions effectuées par l'organisme entre 2011 et 2014;

ATTENDU QUE ce mandat additionnel de recherche, à la demande de la firme mandatée, a été octroyé dans la semaine du 27 février et devrait prendre approximativement de quatre (4) à six (6) semaines;

ATTENDU QUE la période d'analyse considérée comme plus à risque ne vise pas le conseil d'administration actuel de l'organisme;

ATTENDU QUE l'organisme n'a pas suffisamment de liquidité pour absorber les mois de loyer à venir;

ATTENDU QUE l'organisme offre de l'aide alimentaire à 314 personnes par mois et un supplément alimentaire à 195 personnes par mois;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'autoriser le versement de la subvention pour le loyer de l'organisme Les Œuvres de Galilée au montant de 6 908,08\$/mois pour les mois d'avril à décembre 2017 tel que prévu au protocole d'entente.

CE-2017-273-DEC MORATOIRE SUR LA RECONNAISSANCE DE NOUVEAUX ORGANISMES / POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-150-DEC mandatant les commissions de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine; des sports, loisirs et plein air; de la culture du patrimoine et du tourisme pour entreprendre une démarche visant la mise à jour de la Politique de reconnaissance des organismes et des politiques de soutien à la vie associative datant de 2010 ;

ATTENDU QUE le plan de travail proposé s'échelonne sur plusieurs mois et culminera vers la fin de l'année 2018 puisque l'objectif étant de lancer la nouvelle mouture des politiques au début décembre 2018 ;

ATTENDU QUE ce processus amènera notamment la municipalité à réfléchir sur les types d'organismes qu'elle souhaite reconnaître et les types de service qu'elle souhaite accorder, et ce, compte tenu de l'évolution des pratiques observées au sein des grandes villes, il n'est pas exclu qu'un nouveau modèle basé sur l'admissibilité des organismes à des services municipaux plutôt que sur des critères de reconnaissance soit proposé ;

ATTENDU QU'il serait sage et avisé, dans ce contexte et puisque les travaux de recherches et d'analyse sont toujours en cours, de ne pas reconnaître de nouveaux organismes avant la fin du processus de réflexion et d'adoption des nouvelles politiques ;

ATTENDU QUE le renouvellement se poursuivra, pour les quelque 185 organismes qui sont déjà reconnus, tel que prévu actuellement sans aucune restriction ;

ATTENDU QUE des organismes ne bénéficiant pas de ce statut, mais voulant implanter de nouvelles activités, pourraient temporairement être soutenus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'imposition d'un moratoire sur la reconnaissance des nouveaux organismes qui n'ont jamais été reconnus à ce jour par la Ville de Terrebonne.

Que le comité exécutif autorise le soutien aux nouveaux organismes qui ne seront pas reconnus, mais dont la mission est compatible avec les orientations municipales.

**CE-2017-274-DEC APPUI / DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MRC
LES MOULINS / PROGRAMME MOBILISATION-
DIVERSITÉ / MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE
LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est déjà très mobilisée par les enjeux de diversité et d'inclusion comme en fait foi sa participation à la mise en œuvre du premier plan d'action porté actuellement par la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE l'entente actuelle entre la MRC Les Moulins et le MIDI en était une transitoire d'une durée d'un (1) an (l'enveloppe budgétaire est de 100 000\$ (50 000\$ MIDI et 50 000\$ MRC) ;

ATTENDU QUE les actions de ce premier plan devraient d'ailleurs être en totalité réalisées avant juillet 2017 ;

ATTENDU QUE le dernier appel de projet lancé le 27 janvier 2017, la MRC Les Moulins a décidé de déposer à nouveau une demande dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité et si acceptée, il s'agirait cette fois d'une entente de deux (2) ans représentant 100 000\$ par année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif appuie la MRC Les Moulins dans le cadre de sa demande de subvention auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour le programme Mobilisation-Diversité 2017-2019.

**CE-2017-275-REC OFFRE DE SERVICES / CONTRATS D'ENTRETIEN
ET DE SOUTIEN TECHNIQUE, LOGICIELS DE
GESTION DES REVENUS (TAXATION,
CERTIFICATS, PERCEPTION)**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Acceo Solutions inc. pour le soutien technique des logiciels de gestion des revenus (taxation, certificats, perception) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le tout pour un montant n'excédant pas 96 811,62\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0066 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification juridique datée du 6 mars 2017.

CE-2017-276-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h40.

Président

Secrétaire